

**AGIR**

**HOTEL DE VILLE  
177 AVENUE GABRIEL PERI  
92230 – GENNEVILLIERS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31/12/2020**

Aux membres de l'association,

## **I. Opinion sur les comptes annuels**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association AGIR, relatifs à l'exercice clos 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes sont arrêtés par le Comité directeur sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

## **II. Fondement de l'opinion**

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.



### **III. Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 20 de l'annexe des comptes annuels qui décrit le nouveau règlement ANC 2018-06 appliqué par l'Association.

### **IV. Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre Association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **V. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

## **VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'Association relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité directeur.

## **VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé

que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris,

Le 27/04/2021

**Véronique BRAULT**

Commissaire aux Comptes



BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	27 890	22 631	5 259	2 879
Autres immobilisations corporelles				3 050
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
<b>Total I</b>	<b>27 890</b>	<b>22 631</b>	<b>5 259</b>	<b>5 929</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Avances et acomptes versés				41
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 350		5 350	68
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	90 269		90 269	55 902
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	238 378		238 378	221 655
Charges constatées d'avance	2 129		2 129	6 273
<b>Total II</b>	<b>336 126</b>	<b>-</b>	<b>336 126</b>	<b>283 939</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>364 016</b>	<b>22 631</b>	<b>341 385</b>	<b>289 868</b>

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- acceptés par les organes statutairement compétents
- autorisés par l'organe de Tutel

Dons en nature restant à vendre



**BILAN PASSIF AU 31/12/2020**

<b>PASSIF</b>	<b>Exercice N (selon ANC 2018-06)</b>	<b>Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)</b>
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	15 245	15 245
Report à nouveau	170 042	143 563
Excédent ou déficit de l'exercice	32 299	26 479
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>217 586</b>	<b>185 287</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>Total I</b>	<b>217 586</b>	<b>185 287</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
<b>Total II</b>	-	-
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	2 500	2 500
Provisions pour charges		
<b>Total III</b>	<b>2 500</b>	<b>2 500</b>
<b>Fonds dédiés</b>		
- sur subventions de fonctionnement		



- sur autres ressources		
<b>Total III bis</b>	-	-
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	93 035	65 512
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	2 760	5 233
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 373	792
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	19 131	30 544
<b>Total IV</b>	<b>121 299</b>	<b>102 081</b>
Ecart de conversion Passif (V)	-	-
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)</b>	<b>341 385</b>	<b>289 868</b>

ENGAGEMENTS DONNES



COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	9 339	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	48 257	171 540
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	456 284	
Subventions		426 907
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
<b>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</b>		
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	8	47
<b>Total I</b>	<b>513 888</b>	<b>598 494</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	124 514	230 117
Aides financières	150	
Impôts, taxes et versements assimilés	658	779
Salaires et traitements	34 301	41 791
Charges sociales	317 899	286 423
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 946	2 723
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	342	11 836
<b>Total II</b>	<b>480 810</b>	<b>573 669</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)</b>	<b>33 078</b>	<b>24 825</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total III</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		



Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total IV</b>	-	-
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	-	-
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>33 078</b>	<b>24 825</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion		1 698
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total V</b>	-	<b>1 698</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	779	44
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total VI</b>	<b>779</b>	<b>44</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	- <b>779</b>	<b>1 654</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>513 888</b>	<b>600 192</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>481 589</b>	<b>573 713</b>
<b>SOLDE INTERMEDIAIRE</b>		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>32 299</b>	<b>26 479</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	58 375	58 375
Bénévolat	26 446	30 996
<b>TOTAL</b>	<b>84 821</b>	<b>89 371</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	58 375	58 375
Prestations en nature		
Personnel bénévole	26 446	30 996
<b>TOTAL</b>	<b>84 821</b>	<b>89 371</b>





**Annexe**



## Note 10 - Faits caractéristiques

### 1. Objet Social :

L'association a pour but :

- D'organiser, animer, diffuser et gérer des activités de formation continue, de loisirs, de tourisme social à l'intention des personnes résidant à Gennevilliers retraités ou de 55 ans et plus en activité ou non.
- De promouvoir les initiatives de ses adhérents.
- De développer ces activités en liaison étroite avec la ville de Gennevilliers dans un esprit de service public, ouvert à tous et géré conjointement par les représentants de la commune et ceux des usagers adhérents.

### 2. Nature des activités et missions sociales :

L'association a pour mission de gérer les équipements communaux d'accueil ou de loisirs destinés aux adhérents de l'association.

Pour atteindre ces buts, l'association utilise tous moyens appropriés (stages et sessions de formation, activités sportives et d'entretien, activités culturelles et distrayantes, sorties et séjours touristiques, ateliers éducatifs, informations, rencontres, échanges et réunions, clubs de quartiers etc.).

### 3. Moyens mis en oeuvre :

L'association est administrée par un Comité Directeur composé de 16 membres au minimum :

- Membres de droit : La Ville de Gennevilliers représentée par 6 personnes désignées par le Conseil Municipal.
- Des membres élus par l'Assemblée Générale parmi les adhérents.
- Des membres représentant les organismes ayant adhéré collectivement à l'Office élus par l'Assemblée Générale.

Avec le soutien de la ville de Gennevilliers et de ses bénévoles, l'Association AGIR propose 6 grandes familles d'activités :

- Les activités physiques et sportives ;
- Les activités d'animations et de sorties culturelles ;
- Les animations et sorties club à caractère ludique et festif ;
- Les ateliers d'échange de savoir-faire ;
- Les activités pour le "Bien-Vieillir" ;
- Les séjours.

## Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

### **Généralités sur les règles comptables**

Pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice, les conventions du Plan Comptable Général ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes,
- Indépendance des exercices.



Les comptes ont été établis selon les modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (réglement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018) et à défaut de dispositions spécifiques prévues dans ce référentiel, les dispositions du règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014.

Conformément au PCG, l'association est admise à adopter une présentation simplifiée de l'annexe comptable étant donné qu'elle ne dépasse pas, à la clôture de l'exercice, certains critères caractérisant sa taille (total de bilan, montant net des ressources, nombre moyen de salariés permanents employés au cours de l'exercice).

### Evènements Postérieurs à la clôture :

Crise COVID-19 :

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité d'activité. Les activités continuent d'être affectées par le COVID-19 en 2021 et l'association s'attend à un impact sur ses états financiers en 2021.



L'association n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes par l'organe de gouvernance des états financiers 2019 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

### Effets de l'évènement COVID-19 sur le compte de résultat

Ces comptes sont également établis en fonction des recommandations et observations de l'Autorité des Normes Comptables, relatives à la prise en compte des conséquences de l'évènement COVID-19 dans les comptes et situations clos à compter du 1er janvier 2020, publiées le 18 mai 2020 et mises à jour le 3 juillet 2020.

Pour établir les informations à fournir dans l'annexe relatives aux conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Autorité des Normes Comptables recommande deux approches alternatives : l'approche ciblée ou l'approche d'ensemble. La première présente les principaux impacts jugés pertinents, la seconde s'attache à présenter l'ensemble des impacts, leurs interactions et leur incidence sur les agrégats usuels.

L'approche ciblée a été retenue, compte tenu de l'incertitude due à un manque de recul par rapport à la crise rendant délicate une démarche d'ensemble sur tous les postes.

Par conséquent l'information fournie porte sur certains effets de la crise sanitaire jugés pertinents, et non sur l'ensemble de ceux-ci, et concerne uniquement les postes suivants :

- Baisse des recettes d'activités lié aux annulations (-124 k€) ;
- Baisse des charges directes d'activités lié aux annulations (-105 k€).

### Modification de présentation ou d'évaluation

L'exercice ouvert le 1er janvier 2020 est celui de la première application du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018.

Les impacts de la première application de cette réglementation ne sont pas matériel et ne donne donc pas lieu à une information proforma. Les capitaux propres de l'association ne sont pas impactés.

Les impacts éventuels sont pris en compte selon les règles régissant les changements de réglementation.

### Autres informations sur les règles comptables

#### Méthode de comptabilisation des cotisations :

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel de cotisation.



#### Valorisation du bénévolat :

En 2020, l'Office Communal AGIR a réalisé un suivi du temps passé par les bénévoles qui ont participé à l'encadrement des activités, à la préparation et leurs présences lors Comités Directeurs ainsi que l'organisation de l'Assemblée Générale Annuelle.

L'heure de bénévolat est valorisée à 14 euros charges comprises.

Le nombre d'heures consacrées par les bénévoles à l'Association en 2020 se monte à 1 889 heures.  
Le bénévolat est valorisé à la somme de 26 446 euros.

Le suivi du bénévolat est réalisé :

- par recensement par liste d'émargement pour les réunion de Comité Directeur, les réunions accompagnateurs et les ateliers réguliers ;
- par recensement à partir des fiches d'activités ponctuelles sur lesquelles sont inscrit les accompagnateurs.

La quantification du temps retenu est basée sur le temps moyen défini pour le déroulé de l'activité.

**Contribution de la Ville :**

Conformément à la convention d'objectif conclue le 26 septembre 2018, pour une durée de 4 ans, la Commune met à disposition de l'Association :

- Locaux aménagés à usage administratif, d'accueil des adhérents pour les activités et de réserves ;
- 7 Agents de la Fonction Publique Territoriale.

Pour l'année 2020, la contribution de la Ville s'élève à :

- Mise à disposition des locaux : 58 375 €
- Mise à disposition de personnel : 305 529 €

**Note 31 - Immobilisations**

**Mouvements des immobilisations brutes**

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	32 410	2 276	6 796	27 890
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>32 410</b>	<b>2 276</b>	<b>6 796</b>	<b>27 890</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
<b>Total</b>				
<b>Total général</b>	<b>32 410</b>	<b>2 276</b>	<b>6 796</b>	<b>27 890</b>



**Mouvements des amortissements**

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	26 481	2 946	6 796	22 631
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>26 481</b>	<b>2 946</b>	<b>6 796</b>	<b>22 631</b>
<b>Total général</b>	<b>26 481</b>	<b>2 946</b>	<b>6 796</b>	<b>22 631</b>

**Mouvements des immobilisations corporelles**

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 32 410	+ 26 481	+ 5 929
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 2 276		+ 2 276
Dotation de l'exercice		+ 2 946	- 2 946
Cessions ou mises hors service	- 6 796	- 6 796	-
Valeur en fin d'exercice	= <b>27 890</b>	= <b>22 631</b>	= <b>5 259</b>

**Modes et durées d'amortissement**

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de recherche et de développement		
- Donations temporaires d'usufruit		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions		
- Installations techniques, matériels et outillages		
- Autres immobilisations corporelles		
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		
	Linéaire	3 à 10 ans

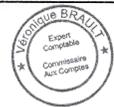


Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
<b>Installations techniques matériel et outillages industriels</b>			
DESTRUCTEUR	327		
EQUILIBRE ERGONOMIE	1 725		
CHARIOT PLIABLE SAFETOOL	224		
<b>Total</b>	<b>2 276</b>		
<b>Total général</b>	<b>2 276</b>		

Détail des cessions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
<b>Installations techniques matériel et outillages industriels</b>			
MATERIEL HIFI SIEGE	0		
GAZINIERE	0		
TABLES CLUB AGNETTES	0		
MATERIEL HIFI CLUBS	0		
MATERIEL TV/DVD	0		
MATERIEL ACTIVITE JARDINERIE	0		
<b>Total</b>			
<b>Total général</b>			



**Note 36 - Comptes de régularisation actif**

Détail des charges constatées d'avance

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
CCA CARTES CADEAUX	01/01/2021	31/12/2021	1 260		
CCA UNAT	01/01/2021	31/12/2021	800		
CCA MMA	01/01/2021	31/12/2021	69		
<b>Total</b>			<b>2 129</b>		

**Note 40 - Fonds propres et réserves**

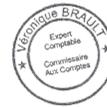
VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					-
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecarts de réévaluation					-
Réserves	15 245				15 245
Report à nouveau	143 563	26 479			170 042
Excédent ou déficit	26 479	- 26 479	32 299		32 299
<b>Situation nette</b>	<b>185 287</b>	<b>-</b>	<b>32 299</b>	<b>-</b>	<b>217 586</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>185 287</b>	<b>-</b>	<b>32 299</b>	<b>-</b>	<b>217 586</b>



**Note 44 - Comptes de régularisation passif**

**Détail des produits constatés d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
PCA ADHESION 2021	01/01/2021	31/08/2021	5 056		
PCA SPORT 2021	01/01/2021	30/06/2021	10 109		
PCA ATELIERS 2021	01/01/2021	30/06/2021	3 966		
	<b>Total</b>		<b>19 131</b>		



**Note 50 - Produits d'exploitation****Ventilation du chiffre d'affaires net HT (par secteurs d'activités)**

Désignation	Montant
ACTIVITES ET ATELIERS	39 923
SEJOURS	8 334
<b>Total</b>	<b>48 257</b>

**Ventilation du chiffre d'affaires net HT (par marchés géographiques)**

Désignation	Montant
FRANCE	48 257
<b>Total</b>	<b>48 257</b>

**Note 60 - Autres informations****Garantie Financière Opérateurs de voyages :**

Jusqu'en décembre 2015, la garantie financière était portée forfaitairement par des fonds bloqués auprès d'une banque. La BNP était alors le garant pour l'Association AGIR à hauteur du 30 000 €.

Depuis le 1er janvier 2016, un nouveau décret relatif à la garantie financière des opérateurs de voyages est entré en vigueur en France. Elle fixe l'obligation de garantir à 100% des fonds déposés et supprime les notions de montant minimum et de taux de calcul de la garantie financière rendant ainsi caduque la notion de fonds bloqués auprès d'une banque.

Cette évolution de la réglementation a amené l'Association AGIR à changer de garant et à s'affilier à l'UNAT Ile de France pour bénéficier du Fond Mutuel de Solidarité pour continuer à bénéficier de son immatriculation d'opérateur de voyage et de séjour.

**Engagement pour indemnité de départ en retraite :**

Compte tenu de l'âge des salariés et leur peu d'ancienneté (inférieure à 10 ans), le montant de l'engagement de retraite est considéré comme une donnée non significative. Elle n'est donc pas communiquée.

**Rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés (article 20 Loi 2006-586 du 23 mai 2006) :**

Non applicable

**Honoraires du commissaire aux comptes :**

Non applicable

**Détail des charges à payer**

Désignation	Montant
FACTURES NON PARVENUES 2016	366
FACTURES NON PARVENUES 2017	12 029
FACTURES NON PARVENUES 2019	23 624
FACTURES NON PARVENUES 2020	40 932
<b>Total</b>	<b>76 951</b>

**Détail des produits à recevoir**

Désignation	Montant
IJSS A RECEVOIR	4 842
SUBVENTION A RECEVOIR	50 755
AVOIR A RECEVOIR	5 504
<b>Total</b>	<b>61 101</b>

**Effectifs**

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		1
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	6
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>7</b>

**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	5 350	5 350	
Autres créances	90 269	90 269	
<b>Totaux</b>	<b>95 619</b>	<b>95 619</b>	

**Echéance des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	93 035	93 035		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	2 760	2 760		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	6 373	6 373		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance	19 131	19 131		
<b>Total</b>	<b>121 299</b>	<b>121 299</b>		





### Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		2 500			2 500
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés				
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				

